Appel à projets
ARTS et CULTURE
Université d'Évry

Pour des projets à réaliser de février à juin 2020

Date limite de dépôt des dossiers : **lundi 2 décembre 2019**
Date de la commission de sélection des projets : **jeudi 12 décembre 2019**
Validation des résultats par le CA : **mardi 28 janvier 2020**

Les dossiers sont à envoyer
à la Direction de la Vie Etudiante et de Campus (DVEC) :
culture@univ-evry.fr

L'Université d'Évry met à disposition des PERSONNELS et ETUDIANTS un budget consacré à la réalisation de **projets artistiques** et **culturels**.

Objectifs de l'appel

- Encourager les initiatives artistiques et culturelles prises par et pour les étudiants de l'Université d'Évry
- Encourager les collaborations culturelles et artistiques entre personnels et les étudiants
- Faire vivre le campus de l'Université à travers l'organisation de manifestations artistiques et culturelles contenant une dimension pédagogique adossée à ou complémentaire de l'offre de formation et de recherche de l'université
- Susciter la curiosité et le goût pour la découverte
- Favoriser les initiatives et les dynamiques collectives au sein de l'Université
- Faire connaître l'Université sur son territoire et créer des liens avec des acteurs locaux (artistes et institutions)
- Embellir le campus universitaire à travers la réalisation d'œuvres et/ou d'installations et pérennes ou temporaires (dans ou sur les bâtiments)

Nature du soutien accordé aux projets sélectionnés

- Un financement total ou partiel (sur présentation d'un budget prévisionnel et de devis)
- Des heures rémunérées pour le montage et la réalisation du projet (réservé aux personnels)
- Un accompagnement à la réalisation du projet (communication, logistique, etc.)

Éligibilité (1) : qui peut soumettre un projet « Art et Culture » ?

- **Porteurs de projets :** Les projets éligibles doivent être portés par :
  - des **personnels de l'université d'Évry** (toutes composantes confondues, incluant l'IUT) : enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs, personnels BIATSS
  - et/ou des **étudiants inscrits à l'Université d'Évry** (les associations étudiantes ne sont pas concernées par le présent appel mais relèvent du FSDIE)

- **Équipe participant au projet :** elle pourra comprendre d'autres personnels de l'université, des étudiants (souhaité), et éventuellement un(e) ou des invités extérieur(e)s (dans le cadre de l'invitation d'un intervenant à une conférence, d'un artiste pour une performance ou pour un atelier, etc.).

Éligibilité (2) : quels types de projets sont susceptibles d'être déposés ?

- **Tout projet à vocation artistique :** théâtre, lecture de textes littéraires et poétiques, musique, danse, arts du cirque beaux-arts, installations visuelles et audio-visuelles, sculpture, design, arts décoratifs.
- **Tout projet à vocation culturelle :** organisation de conférences ou d'ateliers portant sur les arts précédemment énumérés, sur des pratiques culturelles (gastronomie, œnologie, mode, arts du costume etc.) sur des questions relevant de l'histoire, des découvertes scientifiques (dans une perspective de vulgarisation et de valorisation), sur les relations art-science, ou encore visites de musées et de sites patrimoniaux.

NOTA BENE

Cette liste n'est pas exhaustive. Pour toute question concernant l'éligibilité d'un projet qui ne relèverait pas de cette liste, le porteur pourra s'adresser préalablement à

culture@univ-evry.fr

avant la date de remise des dossiers.

Comment soumettre un projet ?

Les porteurs de projets devront remplir un dossier de demande de subvention
https://www.univ-evry.fr/toute-lactualite/actualites-vie-etudiante/actualites-culture/appel-a-projets-faites-vibrer-lart-et-la-culture-a-luniversite-devry.html
et le renvoyer aux adresses suivantes (culture@univ-evry.fr) avant le **lundi 2 décembre 2019.**

Modalités de sélection et d'évaluation des projets

À l'issue d'une première sélection, les projets seront **présentés par leur porteur à la Commission Arts et Culture** de l'Université d'Évry, **le jeudi 12 décembre 2019** (entre 13h30 et 17h30).

La présentation se déroulera de la manière suivante :

- 5 minutes de présentation
- 5 minutes d'échanges avec les membres de la Commission

NOTA BENE

La présence du porteur de projet ou d'un représentant lors de la commission est OBLIGATOIRE afin de présenter et défendre le projet auprès du jury.

Critères de sélection

- Clarté de l'exposé du projet
- Originalité du projet
- Apports du projet à la vie, à l'animation et/ou à l'embellissement du campus
- Cohérence et sérieux du budget prévisionnel (grâce notamment aux devis à joindre obligatoirement au dossier)

La commission privilégiera les projets répondants à un ou plusieurs des critères suivants

- Les projets qui impliquent en plus des personnels de l'université (chercheurs, enseignants, enseignants-chercheurs ou personnels administratifs), des étudiants
- Les projets impliquant des institutions et des acteurs locaux (artistes, associations, bibliothèques, musées, centres culturels, MJC, centres sociaux d'Évry et des environs)
- Les projets possédant un volet « hors les murs », afin de faire rayonner l'Université sur son territoire (interventions dans des lieux ou dans des institutions comme des associations, des maisons de quartier, des médiathèques, dégustations gastronomiques, etc.)

Que vous permet de financer ce projet ?

- Moyens techniques et logistiques
- Communication
- Frais de transport liés à une manifestation
- Droits d'auteurs et droits de diffusion ou de reproduction d'œuvres existantes

NOTA BENE

Chaque projet devra faire l'objet d'un rapport moral et financier, à transmettre à la DVEC-Pôle Arts et Culture dans une délai de 15 jours après sa réalisation.

Pour toute question pendant la préparation de votre dossier :
culture@univ-evry.fr